



Mission régionale d'autorité environnementale

Centre-Val de Loire

Relevé de décisions de la séance du 26 avril 2019

Président de la séance : Étienne LEFEBVRE
Autres membres présents : Philippe de GUIBERT
Michel BADAIRE
Philippe MAUBERT

I Plans-programmes : décisions prises dans le cadre de l'examen au cas par cas

Liste des dossiers examinés soumis à évaluation environnementale :

Néant

Liste des dossiers examinés non soumis à évaluation environnementale :

- Elaboration du zonage d'assainissement des eaux usées de Méreau (18)
- Modification du PLU d'Ambillou (37)
- Modification simplifiée n°2 du PLU de Blois (41)

II Plans-programmes : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

- Elaboration du SCoT de la communauté de communes Cœur de Beauce (28)

III Plans-programmes : avis tacite sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

Feront l'objet d'un avis tacite les dossiers suivants :

- Révision allégée du PLU de Nogent sur Vernisson (45)
- Elaboration du PLU de Thimert-Gâtelles (28)

IV Projets : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

- Extension de l'abattoir TRADIVAL à Fleury-les-Aubrais (45)
- Renouvellement d'autorisation d'exploiter une carrière à Beaumont-Louestault (37)

V Projets : avis tacites sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

Fera l'objet d'un avis tacite le dossier suivant :

- Parc photovoltaïque à Draché (37)

VI Délégations

Il est donné délégation au président de la MRAe pour statuer sur le dossier suivant :

- Elaboration du PLUi de la communauté de communes Val de Cher Controis (41)

Les décisions et avis sont mis en ligne sur le [site internet des MRAe](#).

Le Président de la MRAe Centre – Val de Loire,
Président de séance

Étienne LEFEBVRE